

Communiqué de presse

La santé en danger

Marseille, le 11 octobre 2023

La Mutualité Française Provence-Alpes-Côte-d'Azur exprime sa vive inquiétude face au Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour l'année 2024. Les réductions de moyens prévues dans ce projet de loi accroîtraient les difficultés d'accès aux soins de millions de citoyens français et mettraient en danger la stabilité du système de santé français déjà fragilisé.

Une menace pour l'accès aux soins

La Mutualité Française souligne que la Sécurité Sociale est un acquis essentiel qui a permis à tous les citoyens d'accéder aux soins de santé et a considérablement amélioré leur qualité de vie. Cependant, après la diminution de 10 % de remboursement des soins dentaires, la nouvelle réduction du champ des prises en charge par la Sécurité Sociale remet en question le pacte républicain.

Face à l'augmentation des dépenses liées au vieillissement de la population, au développement des maladies chroniques et aux progrès médicaux, la France est confrontée à des défis structurels importants en matière de protection sociale. Le financement de ces évolutions doit être solidaire et durable. Le transfert de la charge financière sur les mutuelles et les ménages est insoutenable pour les citoyens et va accroître les inégalités.

Des conséquences dramatiques pour les plus vulnérables

Le président régional de la Mutualité Française, Jean-Paul BENOIT, souligne que *« ces décisions risquent de rendre l'accès aux soins bien plus difficile, en particulier pour les populations les plus vulnérables, telles que les étudiants, les personnes précaires, les jeunes et les retraités. Ces groupes sont déjà plus enclins à renoncer aux soins médicaux en raison de contraintes financières, et le projet de loi ne fera qu'aggraver cette situation. »*

Appel à un plan d'urgence

La Mutualité Française appelle à un "plan d'urgence" pour garantir l'accès aux soins pour tous les citoyens. Elle demande un financement accru pour les hôpitaux, la revalorisation des métiers du médical et du social, la réorganisation du système de santé pour assurer un accès aux soins sur l'ensemble du territoire, ainsi que la suppression des taxes sur les garanties santé des mutuelles pour réduire immédiatement les cotisations de 15 % et faciliter l'accès aux soins.

La Mutualité Française s'engage à faire entendre sa voix auprès des parlementaires chargés de voter cette loi et appelle à une mobilisation collective pour préserver le droit universel à l'accès à la santé, inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Alors que la commission des affaires sociales examinera le PLFSS pour 2024 à partir du 17 octobre prochain la Mutualité Française a publié 19 propositions d'amendements, notamment sur :

- la prévention
- l'organisation des soins
- l'égalité de traitement entre établissements du public hospitalier
- l'accès à la complémentaire santé
- le financement du système de santé et de protection sociale.

L'accès aux soins en quelques chiffres

L'accès aux soins en France, un droit en déclin : En 2023, seuls 45 % des Français estiment que le système de santé actuel garantit des soins de qualité pour tous, une chute de 18 points par rapport à 2020, inquiétant pour plus de 8 Français sur 10.

Vous pouvez consulter ces chiffres dans le Carnet de santé de la France édité par la Fédération de la Mutualité Française en septembre 2023.

En savoir plus sur la Mutualité Française Sud, Provence-Alpes Côte d'Azur

Présidée par Jean-Paul BENOIT, la Mutualité Française Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'instance de représentation, de coordination et de promotion du mouvement mutualiste dans la région. Elle fédère 127 mutuelles santé qui ensemble protègent près de 3 millions de personnes dans la région.

Aux côtés de 196 services de soins et d'accompagnement mutualistes (centres de santé, audition, optique, dentaire, établissements pour la petite enfance, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées...) elle joue un rôle majeur pour l'accès aux soins dans les territoires.

Elle est également le premier acteur privé de prévention santé, avec 1 528 actions menées en 2022 au bénéfice de plus de 32 939 personnes (adhérents de mutuelles, usagers des établissements mutualistes et grand public).

Contact presse

Morgane TERRAT FRANZINI
morgane.terrat@sudmutualite.fr
06 23 72 52 73

Retrouvez nos actualités :
www.sudmutualite.fr

